

**Décision n° D-2020-04 du Directoire
du 03 avril 2020
relative à une émission d'obligations dans le cadre du Programme EMTN**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris (le "**Décret**"),

Vu la délibération n°CS 2019 – 12 du 2 décembre 2019 relative au recours à l'emprunt (la "**Délibération du Conseil de Surveillance**"),

Vu la décision n°D-2019-01 du Directoire du 07 janvier 2019 relative au cadre de gestion de la dette, du financement et de la trésorerie,

Vu la décision n°D-2018-14 du Directoire du 6 juillet 2018 relative à la mise en place d'un programme d'émissions obligataires (EMTN) (le "**Programme EMTN**"),

Vu la décision n°D-2019-20 du Directoire du 8 juillet 2019 relative à la mise à jour du programme d'émissions obligataires (EMTN),

Après avoir constaté que la présente décision est prise conformément aux règles de quorum prévues à l'article 16 du Décret,

Article 1 :

Le Directoire décide, à l'unanimité de ses membres présents, dans le cadre du Programme EMTN de la Société du Grand Paris et au regard notamment du plafond de recours à l'emprunt à plus d'un an fixé et du plafond d'encours du programme d'émissions obligataires (EMTN) fixés par la Délibération du Conseil de Surveillance, de procéder à une émission d'obligations (les "**Obligations**") dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

- Montant nominal total de l'émission : 50 000 000 euros
- Date d'Emission : 8 avril 2020
- Taux d'Intérêt : 1,149 % l'an
- Dates de paiement des intérêts : le 8 avril de chaque année, et pour la première fois le 8 avril 2021
- Prix de l'émission : 100 %
- Echéance : 8 avril 2069
- Remboursement : au pair, à l'échéance
- Remboursement anticipé : pour raisons fiscales ; au gré de l'émetteur si au moins 80% de la souche a déjà été remboursé
- Cotation : Euronext Paris

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Immeuble « Le Moods »,
2, Mail de la Petite Espagne,
93200 SAINT-DENIS,
Siret : 525 046 017 00030

- Valeur nominale par coupure : 100.000 euros
- Forme des obligations : Dématérialisées au porteur
- Chef de file : Société Générale
- Droit applicable : Droit français
- Tribunaux compétents : Paris

Le Directoire autorise, à l'unanimité de ses membres présents, le Président du Directoire à signer la documentation de l'émission des Obligations, composée notamment de conditions définitives et de toute lettres de confirmation ou d'un contrat de prise ferme, selon le cas, ainsi que tout autre document qui serait nécessaire à la réalisation de l'émission des Obligations, étant rappelé que le Président du Directoire peut déléguer sa signature en application de l'article 18 du Décret.

Article 2 :

Le Président du Directoire rendra compte au Directoire de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 03 avril 2020



Thierry Dallard
Président du Directoire



Bernard Cathelain

Membre du Directoire



Frédéric Brédillot

Membre du Directoire